

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 602

présenté par

Mme Louwagie, M. Bazin, M. Tryzna, M. Duparay, M. Dive, Mme Corneloup et M. Fabrice Brun

ARTICLE 65 QUINQUIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
